# PROCIMMO REAL ESTATE SICAV - RESIDENTIAL PK (ISIN CH0102905822)

# **Emission d'actions Novembre 2025**

# **Bulletin pour « souscription libre »**

Procimmo Real Estate SICAV est une société d'investissement à capital variable. Le compartiment investisseurs "Residential PK" relève de la catégorie «fonds immobilier» selon les articles 36 et suivants en relation avec les articles 58 et suivants de la loi fédérale sur les placements collectifs de capitaux du 23 juin 2006 (LPCC). Le compartiment investisseurs "Residential PK" est destiné exclusivement à des institutions de prévoyance professionnelle suisses exonérées d'impôts ainsi qu'à des caisses des assurances sociales et caisses de compensation suisses exonérées d'impôts au sens de l'art. 56 let. e et f de la loi fédérale sur l'impôt fédéral direct (LIFD). La présente souscription se base sur le prospectus d'émission ainsi que sur le prospectus avec règlement de placement et statuts intégrés de Procimmo Real Estate SICAV.

Période de souscription	du 3 au 14 novembre 2025, 12h00
Prix	sera fixé après la période de souscription. Il comprend le prix d'émission de CHF 154.38 par action (la commission d'émission et les frais accessoires sont compris dans le prix d'émission) ainsi que l'indemnité pour les droits de souscription nécessaires à cette souscription.
Libération	21 novembre 2025
Données sur le souscripte	<u>eur</u>
Nom et prénom ou raison sociale	
Adresse	
NP/Localité	
Partenaire distributeur	
Souscription	
Le/Les soussigné(s) souscrit/s	ouscrivent selon les conditions du prospectus d'émission :
	actions Procimmo Real Estate SICAV - Residential PK
	à un prix qui sera fixé après la période de souscription. Il comprend le prix d'émission de CHF 154.38 par action (la commission d'émission et les frais accessoires sont compris dans le prix d'émission) ainsi que l'indemnité pour les

Valeur 10 290 582 / ISIN CH0102905822

Le(s) soussigné(s) s'engage(nt) par la présente, de manière inconditionnelle et irrévocable, à verser le montant correspondant aux nouvelles actions souscrites ou, en cas de réduction, le montant réduit correspondant, avec une date de valeur au 21 novembre 2025, et autorise(nt) par la présente sa/leur banque dépositaire à débiter son/leur compte.

droits de souscription nécessaires à cette souscription.

La libération des actions s'effectue contre paiement du prix le 21 novembre 2025

## Transmission de la souscription

Ce bulletin de souscription, dûment complété et signé, doit être envoyé, au plus tard le 14 novembre 2025, 12h à :

Original : A la banque de l'investisseur

Copie par e-mail à la banque dépositaire : Banque Cantonale Vaudoise

Fund & Immo Desk e-mail: immo.desk@bcv.ch

Afin que votre souscription soit acceptée, merci de transmettre ce bulletin de souscription à votre banque pour qu'elle puisse confirmer cette souscription aux mêmes coordonnées ci-dessus

#### Libération, enregistrement des titres, mode de paiement

Libération des actions souscrites	
Au débit de mon compte IBAN :	
Banque	
Comptabilisation des titres	
Dans mon dépôt n°	
Banque	

## Par sa signature, le souscripteur confirme :

- avoir avisé sa banque de cette souscription ;
- avoir demandé à sa banque de transmettre ce bulletin à la banque dépositaire ;
- avoir pris connaissance que la souscription sera acceptée uniquement après confirmation par une banque suisse de cette souscription;
- relever sa banque du secret bancaire en relation avec cette souscription, notamment en l'autorisant à transmettre le présent bulletin à la banque dépositaire ;
- être une institution de prévoyance professionnelle suisse exonérée d'impôts ou une caisse d'assurances sociales ou une caisse de compensation suisse exonérée d'impôts au sens de l'art. 56 let. e et f de la loi fédérale sur l'impôt fédéral direct (LIFD) :
- avoir pris connaissance du contenu du prospectus d'émission ainsi que du prospectus avec règlement de placement et statuts intégrés en vigueur de Procimmo Real Estate SICAV;
- de manière inconditionnelle et irrévocable, à verser le montant correspondant aux nouvelles actions souscrites ou, en cas de réduction, le montant réduit correspondant, à la date de libération et autorise(nt) par la présente sa/leur banque à débiter son/leur compte.

, le	
	Signature(s)

# Confirmation par la banque de l'investisseur

Par la transmission de ce bulletin de souscription à la banque dépositaire (contact ci-dessus), la banque de l'investisseur confirme :

- 1) Que cette souscription peut être acceptée par la banque dépositaire ; et
- Que le souscripteur fait bien partie du cercle des investisseurs autorisés par le prospectus avec règlement de placement et statuts intégrés.

# Exclusion de responsabilité

La SICAV et la banque dépositaire se réservent le droit de reporter ou de ne pas procéder à l'émission de nouvelles actions à tout moment avant la date de paiement en raison d'événements de nature nationale ou internationale, monétaire, financière, économique, politique ou de règlement ou si des événements de nature différente surviennent qui mettraient sérieusement en péril le succès de l'offre.

#### Coordonnées

Banque dépositaire: Banque Cantonale Vaudoise, Lausanne - Immo Desk, Tél: +41 (0)21 212 40 96

Direction de fonds déléguée : PROCIMMO SA, Renens, Tél : + 41 (0)21 651 64 30

## Art. 56 LIFD (extrait)

# Sont exonérés de l'impôt:

...

- e. les institutions de prévoyance professionnelle d'entreprises qui ont leur domicile, leur siège ou un établissement stable en Suisse et d'entreprises qui ont avec elles des liens étroits, à condition que les ressources de ces institutions soient affectées durablement et exclusivement à la prévoyance en faveur du personnel;
- f. les caisses indigènes d'assurances sociales et de compensation, notamment les caisses d'assurance chômage, d'assurance maladie, vieillesse, invalidité et survivants, à l'exception des sociétés d'assurances concessionnaires;

...